



DECLARATION FSU au CTA du 21 mars 2022

Ce CTA est le dernier du quinquennat, c'est donc l'heure de faire le bilan et il est édifiant !

« On a, ces dernières années, sous-investi en éducation, formation, enseignement supérieur et la recherche. » Ce constat, lucide car correspondant complètement à la réalité du terrain, est fait par... Emmanuel Macron ! Celui-là même qui termine un mandat marqué, en matière de politique éducative, par une spectaculaire succession de renoncements. Dommage que le perspicace observateur n'ait pas prévenu plus tôt le chef de l'État de cette déconvenue ! « Choyée », vraiment ? En plein cœur de la crise sanitaire, Jean Castex avait affirmé que la majorité gouvernementale avait « choyé » l'Éducation nationale et continuerait à le faire. C'est à se demander dans quel monde parallèle vit le Premier ministre ? Sur le quinquennat, le bilan en termes de moyens pour le second degré est édifiant. Depuis 2018, 7 490 emplois ont été supprimés dans les collèges et les lycées, au plan national

Dans notre académie, ce sont près de 250 postes d'enseignants, CPE, Psy-EN qui ont été supprimés dans les collèges, lycées généraux technologiques et professionnels pour des effectifs en baisse de 2,3%. Les personnels administratifs n'ont pas été épargnés avec la suppression de 40 postes, dont des postes gagés en Greta.

Concrètement, dans le second degré, cela veut dire des classes surchargées, une offre de formation qui se réduit d'année en année et aucun moyen réellement dégagé pour faire face aux conséquences pédagogiques de la crise sanitaire... Il y a eu effectivement un sous-investissement chronique dans l'Éducation, comme le dit le président de la République, qui oublie juste de préciser qu'il en porte l'entière responsabilité.

Bac local, suppression des séries, aggravation des inégalités entre élèves et entre établissements, évaluations permanentes, désorganisation des établissements, programmes trop lourds, dégradation des conditions de travail... Le réquisitoire contre la réforme du lycée portée par Jean-Michel Blanquer est long. Son articulation avec la logique de sélection de Parcoursup en fait un redoutable instrument de tri social. Les réformes s'accumulent et telles les pièces d'un puzzle forment l'image d'un système éducatif réorganisé à l'aune des logiques du marché. La FSU, rappelle son opposition à cette réforme et demande son abandon. La démocratisation du lycée passe par une autre réforme du lycée.

Les attaques contre la voie professionnelle ont été multiples et brutales. Elles ont été orchestrées à l'interne de l'Éducation nationale par une transformation profonde des programmes et des référentiels professionnels, par des fusions de diplôme et par une réduction drastique des horaires disciplinaires. Elles ont aussi été renforcées par la loi « avenir pro » et les plans de relances qui ont sur-dopé le système par apprentissage au détriment de la voie professionnelle scolaire.

Dans le 1^{er} degré, malgré la priorité affichée par le gouvernement, la situation ne s'est pas améliorée avec seulement 15 postes créés sur le quinquennat et une reventilation de postes entre les départements de l'académie au profit du Puy de Dôme en parallèle de fermetures nombreuses en milieu rural. La multiplicité des injonctions ministérielles durant ce quinquennat a profondément déstabilisé l'école sans pour autant améliorer la situation. Quelques exemples parmi d'autres : L'inclusion à marche forcée couplée à la création des PIAL a créé des situations douloureuses tant pour les enfants en situation de handicap que pour les AESH en nombre insuffisant ; le dédoublement des classes en REP qui n'a concerné qu'une minorité d'élèves et qui n'a pas réduit les inégalités comme le montrent les résultats des

évaluations nationales. La loi Rhilac créant une hiérarchie entre les enseignants dans les écoles ; la scolarisation obligatoire pour les enfants de moins de 3 ans, véritable cadeau à l'école privée ; la multiplicité des évaluations ; le démantèlement des RASED ; une formation continue « peau de chagrin » réduite à sa plus simple expression et centrée sur les fondamentaux. Cette liste, non exhaustive, montre clairement l'état dégradé dans lequel se trouve l'école à la fin de quinquennat.

A rebours de la politique salariale menée contre les fonctionnaires depuis 5 ans par le gouvernement, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques annonce, la veille d'une grève pour une augmentation des salaires, le dégel de la valeur du point d'indice, « avant l'été » selon ses propos. La ministre désavoue ainsi les propos de Mme De Montchalin qui refusait toute revalorisation de la valeur du point d'indice ! C'est bien évidemment une nécessité, mais d'une part il faut que cette augmentation soit conséquente pour compenser l'inflation, autour de 4% comme l'a réclamé un courrier de l'intersyndicale FSU-CGT-Solidaires-UNSA-CFE CGC et FA, mais encore faut-il que cette annonce électoraliste soit suivie d'effets et engage le prochain gouvernement, issu des futures élections législatives. Rien n'est moins sûr...

Alors que nos métiers souffrent d'une désaffection plus importante d'année en année, rien n'a été fait pendant 5 ans pour revaloriser nos métiers et les rendre plus attractifs tant sur le plan salarial que sur les conditions de travail. Après avoir décalé le concours MEEF, puis modifié les épreuves de Capes, l'entrée dans le métier des stagiaires à la rentrée 2022 est la dernière étape de la réforme de la formation initiale du ministre Blanquer. C'est non seulement un grave recul de la formation initiale qui va notamment placer les fonctionnaires stagiaires à temps plein en établissement pour certains d'entre eux, mais cela va aussi voir des conséquences négatives sur les services dans les établissements et dégrader les conditions d'affectation des TZR et des stagiaires. Une vraie réussite ! Le programme du candidat Macron qui souhaite supprimer le Capes est-il une réponse à la réforme ratée menée par son ministre ? Pour les futurs enseignants du premier degré la situation n'est pas meilleure, avec une formation en alternance avec une classe en responsabilité à mi-temps ne leur permet plus de se former sérieusement au métier. Le calibrage prévu à nouveau pour la rentrée 2022 ne nous rend pas optimiste et fait craindre des classes sans professeurs notamment dans nos petits établissements ruraux. Une inquiétude particulière en EPS où le calibrage a prévu 10 entrants alors que déjà l'année dernière plus de 8 postes dans l'allier n'ont été pourvus par un titulaire.

Sur l'ordre du jour :

La situation globale des créations et suppressions de postes dans notre académie confirme malheureusement le bilan du quinquennat que nous avons fait précédemment. Les collèges payent un lourd tribut avec un total de 41 suppressions de postes. Ce sont les départements les plus ruraux, le Cantal et la Haute-Loire qui sont les plus atteints, cela préfigure-t-il un abandon des territoires ruraux et la disparition de collèges ruraux ? Dans l'Allier, les baisses de dotation en SEGPA, alors que toutes les demandes d'orientation ne sont pas satisfaites, constituent une régression inacceptable au regard des besoins sociaux réels. Les suppressions de trois divisions (Moulins, Désertines et Vichy) et de trois postes vont entraîner une dégradation de l'accueil des élèves en difficultés ainsi qu'une régression des conditions de travail des personnels. Nous regrettons que l'argument d'un rééquilibrage par rapport au reste de l'académie se traduise par un nivellement par le bas, alors que ce sont des ouvertures et des créations de postes en SEGPA dont nous aurions besoin dans les autres départements.

Dans les lycées généraux et technologiques de l'académie, alors que les effectifs sont quasiment stables, après des années de suppressions de postes la balance des créations de postes pour la rentrée 2022 est de seulement +9, très en deçà 22,5 ETP supplémentaires prévus dans les lycées.

De manière générale et une fois de plus, on déplore un nombre de postes supprimés bien supérieur au nombre d'ETP, pour exemple dans les collèges le rectorat a prévu 22 ETP en moins à la rentrée 2022 et ce ne sont pas moins de 41 postes qui sont au final supprimés.

La saignée se poursuit dans les lycées professionnels avec d'une part la disparition programmée de la filière GA, dont les enseignants qui voient leur poste supprimé n'ont aucune perspective et d'autre part une baisse artificielle des effectifs par un recours accru à l'apprentissage qui génère un taux d'échec élevé à ce niveau de qualification et à cet âge là.

La création des 2 postes infirmiers est notoirement insuffisante, même si la FSU apprécie leur implantation en établissement comme elle le demandait. L'éventualité d'un redécoupage des secteurs, si elle se confirmait, doit être traitée en GT en associant les représentants des personnels.

L'implantation dans les établissements des 9 postes de CPE, revendication de la FSU, est un point positif. On peut néanmoins déplorer que certains établissements ne se voient doter que d'un demi-poste.

L'évolution historique des niveaux de poste dans la filière administrative du ministère de l'Éducation nationale est marquée par la conservation d'un nombre important de catégorie C. L'évolution du ratio entre catégories a été différente dans les autres ministères, suivant en cela l'évolution des métiers et de leur complexité technique. La FSU demande la reconnaissance du niveau technique exigé de certains postes et par conséquent leur rehaussement en catégorie B. Le rectorat a proposé le rehaussement de 15 C en B et de 7 B en A. Mais cela est très insuffisant par rapport au nombre de collègues catégorie C qui réalisent des tâches de catégorie B, et de B qui réalisent des tâches de catégorie A. Afin que les collègues qui occupent ces postes "rehaussés" puissent rester sur leur poste, cette politique de rehaussement doit s'accompagner d'une augmentation du nombre de promotions par Listes d'Aptitude.

La situation économique qui s'aggrave de jour en jour impacte aussi les déplacements des personnels, notamment les infirmières et infirmiers en poste mixte, les TZR et les contractuels, sans oublier les personnels en stage. Il est donc impératif de revaloriser immédiatement les indemnités kilométriques de manière substantielle, la dernière revalorisation datant de 13 ans !

Le vote récent de la loi permettant la CDIisation des AED et des AESH (en justifiant de 6 et 3 ans d'ancienneté) si elle va dans le bon sens est très incomplète. Le décret d'application n'est toujours pas signé or les collègues AED concernés s'interrogent déjà sur leur sort à la rentrée prochaine, la loi s'appliquera t-elle dès septembre 2022 ? Pourront -ils changer d'établissement ? Quelle sera leur grille de rémunération ? Continueront-ils à être recrutés dans les établissements ? Pour les AESH aucune avancée sur leur rémunération ni sur une future grille indiciaire entre autres choses.

Suite au questionnement de la FSU au sujet du problème des non-remplacements des enseignants du 1^{er} degré notamment lors d'absence pour raison de santé, pour congés de maternité, rendez-vous médicaux, formation continue, absences exceptionnelles pour raisons personnelles (collègues en situation d'aidants, décès d'un proche...), pour siéger dans les instances pour les représentants élus syndicaux, la FSU rappelle son exigence d'une dotation spécifique pour abonder les brigades de remplacements à hauteur des réels besoins dans chaque circonscription, dans chaque département. En effet, malgré les efforts des services départementaux contraints à l'équilibrisme pour tenter de colmater tant bien que mal les brèches en priorisant les petites écoles, il n'est pas acceptable que chaque équipe pédagogique soit contrainte de s'organiser pour que les élèves de l'enseignant absent soient « pris en charge » par l'école. Trop souvent, en cas d'absence d'un enseignant, les ATSEM, agents communaux, sont utilisés pour garder un groupe d'enfants à l'école, sous couvert tacite des inspections de circonscriptions. Ce qui est règlementairement illégal et rend vulnérable ces fonctionnaires territoriaux.

La campagne de la présidentielle et des législatives remet l'École sur le devant de la scène. Le discours de jeudi soir du candidat Macron fait vivement réagir les personnels de l'Education qui se sentent attaqués et leur professionnalité remise en cause. Ce candidat engage une profonde transformation du système éducatif avec une attaque spécifique contre le collège, contre le recrutement par concours et contre la voie professionnelle, « autonomie » des écoles et des établissements scolaires et renforcement de celle des universités, ce qui signifie plus globalement la volonté de faire exploser tout cadre national du service public, développer les hiérarchies intermédiaires et lier les augmentations de salaires à des contreparties en termes d'accroissement de la charge et du temps de travail, et d'un statut plus précaire. C'est tout bonnement inacceptable !

A contrario, pour la FSU et ses syndicats, l'École doit être repensée à travers la mise en œuvre d'une scolarité obligatoire étendue à 18 ans ambitieuse et émancipatrice. Le système éducatif doit être construit pour réduire les inégalités et donner aux personnels les moyens leur permettant de faire réussir tous les élèves. Il ne doit pas être un lieu de tri scolaire et social.